

Chanvre

Frais, dates et mises à jour 2026

Mises à jour

Modifications à votre couverture – Les clients actuels doivent communiquer avec Agricorp au plus tard le **10 mai 2026** pour ajouter ou retirer des produits agricoles, ou pour changer les niveaux de garantie et choisir d'autres options.

Taux

Les taux de prime qui sont publiés par Agricorp représentent la portion de la prime du client. Les taux de prime sont fixés annuellement et sont basés sur le prix des produits agricoles et les demandes d'indemnisation antérieures.

Votre prime = taux de prime × valeur garantie

Valeur garantie = production garantie × valeur du contrat

Production garantie = rendement agricole moyen × n^{br} d'acres × niveau de garantie

Si vous adhérez à l'Assurance-production depuis plus d'un an, votre taux de prime peut faire l'objet d'une remise de prime ou d'une surprime, d'après l'historique de vos demandes d'indemnisation. Pour connaître vos taux de prime, y compris toute remise de prime ou surprime à laquelle vous avez droit, consultez votre *Avis de renouvellement*.

À propos des primes

- Le coût des taux de prime est partagé avec les gouvernements.
- 60 %** du coût des primes est payé par les gouvernements fédéral et provincial, en plus de la totalité des frais d'administration.
- 40 %** du coût des primes est payé par les clients.

Type de chanvre	Taux de prime pour un niveau de garantie de 70 % (% de responsabilité)	Montant maximal de la couverture de replantation (\$/acre)
Fibre	6,84	164
Grain et fibre	5,78	164

Dates

Dernier jour pour...	
Ajouter ou retirer des produits agricoles (clients actuels)	10 mai 2026
Souscrire une couverture (nouveaux clients)	10 mai 2026
Modifier une couverture existante (p. ex. niveau de garantie, prix d'indemnisation et autres options de couverture)	10 mai 2026
Finir la plantation	10 juin 2026
Déclarer des superficies	30 juin 2026

Sauf erreurs ou omissions.

Agricorp se réserve le droit de faire des corrections en cas d'erreurs ou d'omissions. Pour des obligations juridiques précises concernant l'Assurance-production, veuillez consulter le *Contrat d'assurance : Conditions générales*. Pour de l'information détaillée sur la collecte de renseignements et le traitement de dossiers, reportez-vous à la section E des *Conditions générales*.

Pour nous joindre

1 Stone Road West
C. P. 3660 succ. Centrale
Guelph ON N1H 8M4
1 888 247-4999
Télec. : 1 519 826-4118
contact@agricorp.com
agricorp.com

English version available.
Formats accessibles disponibles.